

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS95

présenté par

M. Vercamer, M. Morin, M. Richard et M. Tahuitu

ARTICLE 29

A l'alinéa 3, après la deuxième occurrence du mot :

« santé, »,

insérer les mots :

« cabinets médicaux, maisons de santé, pôles de santé, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision qui vise à ce que les acteurs de santé qui peuvent contribuer au développement de la télémédecine soient effectivement visés dans la loi.